

Haute-Savoie (F)

03 novembre 2014 07:00; Act: 03.11.2014 09:04

Les jet-skis vont à nouveau écumer les flots du Léman

par Thomas Piffaretti / jcu - L'interdiction d'utiliser des scooters aquatiques a été levée côté français. Statu quo de l'autre côté de la frontière.



Les pêcheurs professionnels craignent que la faune aquatique soit dérangée par ces engins. (photo: AFP)

on off i

440

Recommander

3

Tweeter

0

+1

par E-Mail

Les turbines des jet-skis vont pouvoir rugir pour la première fois depuis 25 ans sur les eaux françaises du Léman. Une décision de justice a annulé mi-septembre un arrêté préfectoral de 1989 qui interdisait totalement cette pratique en Haute-Savoie. Un règlement trop strict et donc inapplicable, a estimé la Cour administrative de Lyon.

«C'est formidable, s'enthousiasme Pascal Guarnieri, revenant sur une information des médias hexagonaux. Je vais ouvrir ma base lacustre au printemps et exploiter dix machines.» Celui qui se surnomme le «Don Quichotte du jet-ski» s'est battu pendant dix ans pour faire autoriser son sport. Il promet désormais une pratique respectueuse des autres usagers du lac, et jamais à moins d'1 km du rivage. «Un nouveau règlement est en cours d'élaboration», précise la préfecture de Haute-Savoie.

Une faute?

Signalez-la nous!

Pascal Guarnieri compte notamment attirer de nombreux clients suisses. Car côté helvétique, les scooters des mers n'ont pas le droit de naviguer. S'ils ne sont pas formellement interdits, les restrictions en matière de puissance empêchent leur utilisation. Un assouplissement de ces règles avait été évoqué en 2008 avant d'être abandonné. Les autorités genevoises se satisfont de cette situation. «La pratique du jet-ski requiert de la place et la topographie du Léman ne s'y prête guère», relève Christophe Gay, inspecteur en chef du service de la navigation.